

VOUS HABITEZ À VOIRON EN ZONE VERTE :

Votre solution sur mesure

Un abonnement¹ spécifique vous donne droit au :

- Stationnement illimité² en zone verte,

	Au mois	À l'année
Tarifs	10€	120€

¹ Un abonnement par véhicule.

² Dans la limite de 8h consécutives.

Comment payer ?

- Soit chaque mois par horodateur ;
- soit via l'application Pay By Phone ;
- soit en vous faisant mensualiser par prélèvement automatique.

Vous voulez vous rendre en zone orange ?

- Vous bénéficiez toujours de 30 minutes de stationnement gratuit chaque jour en zone orange !³
- pour vous faciliter la vie, nous avons créé 47 arrêts minute (stationnement gratuit limité à 15 minutes) ;
- autrement, le stationnement en zone orange ne peut s'effectuer que sur la base des tarifs horaires : 1,50€/heure limité à 2h.

³ Pour bénéficier des 30 minutes gratuites, se référer à la page 5.

À quoi correspond la zone verte ?

La zone verte correspond au périmètre un peu plus éloigné de l'hyper-centre que la zone orange. Une vigilance doit être apportée pour éviter les véhicules ventouses qui monopolisent inutilement des emplacements, mais la tension n'y est pas de nature à justifier une rotation importante. **Le stationnement y est donc moins cher et est limité à 8h consécutives (contrairement à 2h en zone orange).**

Les conditions à remplir

Il suffit simplement que votre lieu d'habitation soit situé dans le secteur résident 2 (se référer au plan page 7-8).

Les démarches à réaliser

Vous devez vous munir :

- D'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, d'internet, quittance de loyer ou d'assurance, avis de taxe d'habitation...);
- d'une pièce d'identité ;
- de la carte grise de votre véhicule.

+ d'informations à la police municipale et sur le site internet : stationnement.voiron.fr

Carte d'abonnement

Ticket de paiement

(Sauf si paiement par Pay By Phone)

